

DEC202147DCIF

Décision portant cessation de Madame Nathalie CALPENA de ses fonctions d'agent comptable secondaire de la délégation régionale « Alpes » du CNRS et nomination de Monsieur François-Xavier REMY aux fonctions d'agent comptable secondaire de la délégation régionale « Alpes » du CNRS

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié, portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS)

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique

Vu l'arrêté du 27/12/2017 portant nomination Monsieur François-Xavier REMY, agent comptable du groupement d'intérêt public « Coordination nationale pour la formation en microélectronique et en nanotechnologie »

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée, portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS

Vu la décision DEC173136DCIF du 5 décembre 2017 portant nomination de Madame Nathalie CALPENA agent comptable secondaire de la délégation régionale « Alpes » du CNRS

Vu l'agrément de la Direction générale des Finances publiques donnée par lettre RH-1B/2020/12/4881 du 16 décembre 2020 pour la nomination de Monsieur François-Xavier REMY aux fonctions d'agent comptable secondaire de la délégation régionale « Alpes » du CNRS

Vu, l'avis favorable de l'Administratrice générale des Finances publiques, Agent comptable principal du CNRS

Article 1^{er}

Madame Nathalie CALPENA, Inspectrice divisionnaire des Finances publiques cessera ses fonctions d'agent comptable secondaire de la délégation régionale « Alpes » à compter du 1^{er} janvier 2021.

Article 2

A cette même date, Monsieur François-Xavier REMY, Inspecteur divisionnaire des Finances publiques, est nommé agent comptable secondaire de la délégation régionale « Alpes »

Article 3

Monsieur François-Xavier REMY exerce ses fonctions d'agent comptable secondaire de la délégation régionale « Alpes » en adjonction de service de ses fonctions d'agent comptable de l'Institut polytechnique de Grenoble et du groupement d'intérêt public « Coordination nationale pour la formation en microélectronique et en nanotechnologie » du 1^{er} au 31 janvier 2021 inclus.

Article 4

La présente décision est publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 21 décembre 2020

Président directeur général

Antoine PETIT

A handwritten signature in blue ink, consisting of a vertical line that loops back to the left and then curves back to the right, ending in a small hook.

